

Programme de la Formation

L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN MARCHÉS PUBLICS - Participation au jury de concours et autres commissions

1 jour soit 7 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Règles applicables et bonnes pratiques !

LES RÈGLES DE DROIT APPLICABLES : les derniers textes qui ont réformé le Code des Marchés Publics

Animée par :

- Jacques CABANIEU ancien Secrétaire Général de la MICQ, " le père " de la loi MOP
- Cyril COUPE, (Cab. GOUTAL) Avocat spécialisé en Droit Public

Avec la participation de la maîtrise d'ouvrage publique :

- Nathalie AUMONT Directrice Pôle des Affaires Juridiques et de l'achat Public Val de Garonne Agglomération
- Laurent BAGOUET Directeur Adjoint site de Bordeaux Direction de la construction et de l'immobilier Conseil Régional Aquitaine
- Hugues BENEDETTI Directeur général des services techniques adjoint Direction des Services Techniques LA CALI L'anglo Rive Droite de Bordeaux
- Florence CHARLOT Chef du Service achats-marchés publics Pôle administratif municipal Ville de Cenon

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Ce rendez-vous sera consacré à la mise à jour juridique des textes en vigueur, mais également au rôle incontournable de l'architecte juré :
- comprendre et assimiler un texte qui redessine fondamentalement les règles juridiques de la commande publique de maîtrise d'œuvre.

PUBLIC CIBLE

Partenaires de la maîtrise d'œuvre publique

PRÉREQUIS

Connaissance du processus de conception du projet.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire d'évaluation post formation

Module **Architecte juré**

1 jour soit 7 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Comprendre et assimiler un texte qui redessine fondamentalement les règles juridiques de la commande publique de maîtrise d'œuvre dans le but :

pour les architectes jurés de :

- Participer aux commissions et jurys dans la Nouvelle Aquitaine
- Transmettre des messages de qualité au travers de l'expérience, et de la connaissance des marchés publics de maîtrise d'œuvre et leur spécificité
- Assurer la vocation pédagogique de l'architecte juré
- Assumer le rôle essentiel de lien entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage pour une meilleure analyse architecturale des projets
- Connaître les données réglementaires propres aux commissions de jurys

et pour tous les architectes et partenaires de la maîtrise d'œuvre

- Apporter la réponse conforme aux nouvelles exigences issues de la nouvelle réglementation

FORMATEUR(S)

CABANIEU Jacques - ancien Secrétaire Général de la MIQCP
COUPE Cyril - Avocat spécialisé en Droit Public - Cab. GOUTAL

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques couplés à des études de cas et mises en situation

PROGRAMME

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié.

MATIN :

- Synthèse des textes en vigueur applicable au Mode de sélection de la maîtrise d'œuvre et en particulier le concours
- Informations sur le code de la commande publique en préparation regroupant l'ensemble des règles de la commande publique ainsi que la loi MOP
- La loi Élan et ses conséquences
- Point sur les dernières jurisprudences
- Échanges questions réponses

APRES-MIDI :

Etudes de cas et mises en situation de jury :

- Analyser correctement les dossiers de CANDIDATURES
- Juger & classer les PROJETS
- Participer pleinement aux jurys et commissions
- Être les représentants de la maîtrise d'œuvre qualifiés, participatifs, pédagogues, pour, avec les maîtres d'ouvrage, participer à faire le choix des « meilleures équipes » pour « la meilleure architecture dans le respect de l'intérêt public »
- Diverses questions fréquentes et redondantes :
 - Respect^{du} du programme
 - Respect^{du} de l'enveloppe financière
 - Indemnités des candidats : évaluation et règlement
 -

Etudes de cas animées par :

- Les maîtres d'ouvrages publics
- Jacques CABANIEU ancien Secrétaire Général de la MICQ - "le père" de la loi MOP.
- Cyril COUPE, (Cab. GOUTAL) Avocat spécialisé en Droit Public